



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



Châtaignier

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°09 du 06 décembre 2002-2 pages

Conduite à tenir en présence du chancre de l'écorce du châtaignier (*Cryphonectria parasitica*)

Une maladie est en cours d'installation sur les Châtaigniers (*Castanea sativa*) en Bretagne. Il s'agit d'une grave menace pour notre environnement et nos haies où le châtaignier joue un rôle essentiel. C'est aussi un risque sanitaire qui peut nuire gravement aux industries de sciage et de transformation des bois. Une action énergique peut encore limiter l'extension de la maladie.

Cette maladie appelée chancre de l'écorce du châtaignier, est due à un champignon (*Cryphonectria parasitica*). Elle cause dans certaines régions de graves dégâts aux châtaigneraies.

En France, sa présence est endémique dans la zone Sud du Massif Central, le Sud-Ouest et le Sud-Est.

L'arrêté du 05 avril 2001, classe la Bretagne comme zone à protéger. L'abattage des arbres contaminés est obligatoire dans ces zones.

Cryphonectria parasitica est un parasite de quarantaine pour la Communauté Européenne : les plants de Châtaigniers et les bois non écorcés doivent en être totalement indemnes pour pouvoir circuler et être commercialisés.

Le cycle de la maladie

(d'après R.O. BLANCHARD et T.A. TATTAR, 1981)

Sous l'écorce, le mycélium se développe sous la forme d'éventails jaunâtres caractéristiques («palmette»).

Un chancre rougeâtre apparaît et se développe à la surface de l'écorce. Ce chancre supporte toute l'année les organes de reproduction du champignon : pustules rouges orangées de 1 à 2 mm de diamètre, certaines étant ponctuées de noir.

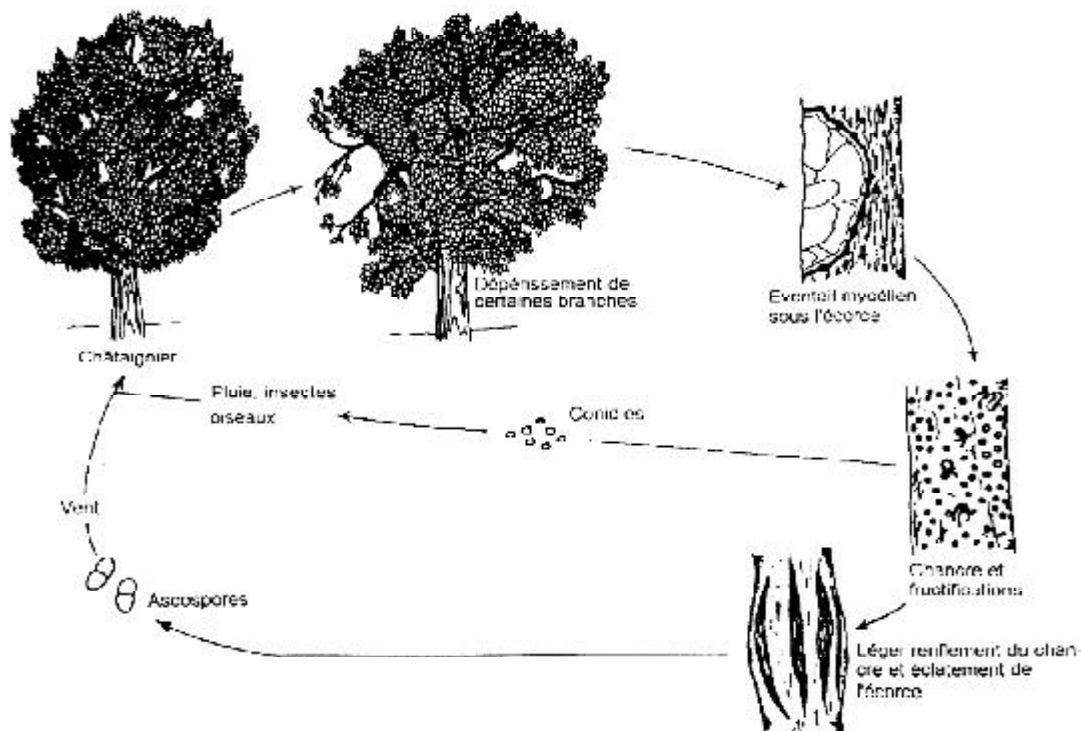
Ils produisent deux types d'éléments de dissémination :

- les conidies : en période humide et douce (15 - 25°C). Elles sont transportées par la pluie (éclaboussures), les insectes et les oiseaux.

- les ascospores : abondantes en automne-hiver, elles sont disséminées par le vent.

Le champignon peut continuer à fructifier sur des arbres morts et abattus.

Les outils de coupe participent également à la dissémination.



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
B.P. 60 116
35 701 RENNES CEDEX 7
Tél.:02.99.87.45.87

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles de Rennes
Directeur gérant : P. MICHON
Publication périodique
C.P.P.A.P n°528 AD
ISSN n°1167-2382

FACTEURS FAVORISANTS

Présence de blessures :

C'est le facteur essentiel de pénétration du parasite dans l'arbre : blessures accidentelles, branches cassées, attaques d'insectes xylophages et plaies de taille ou d'élagage.

Evolution de la sensibilité dans le temps :

Les jeunes châtaigniers, de 2-3 ans, sont peu sensibles. Par la suite, toutes les parties ligneuses deviennent en revanche très sensibles.

SYMPTOMES ET DEGATS



(d'après T.R. PEACE, 1962)

Présence de chancres sur le tronc, les branches, les rejets :

- Rougissement de l'écorce, suivi de boursoufflures.
- Accentuation des boursoufflures.
- Développement de craquelures (selon des lignes longitudinales).
- Apparition de pustules orangées.
- Le chancre entoure rapidement la branche ou bien le tronc et arrête la sève, d'où la mort des parties situées au-dessus de la plaie. Branches ou flèches desséchées.
- Toute l'épaisseur de l'écorce est altérée et prend un aspect feuilleté.

Sous l'écorce :

- Mycélium sous forme d'éventails jaunâtres caractéristiques visibles à l'œil nu.

Au dessous du chancre : pousse fréquente et abondante de rejets.



STRATEGIE DE LUTTE

Seules des mesures prophylactiques sont applicables :

- éviter toute blessure,
- en cas de taille ou de blessures accidentelles, badigeonner les plaies à l'aide d'un mastic fongicide ou d'un onguent à base de cuivre,
- nettoyer régulièrement les outils de coupe,
- arracher et brûler tout jeune plant reconnu contaminé
- l'abattage des arbres contaminés est notifié par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt-Service de la Protection des Végétaux de Bretagne.

Actuellement une expérimentation de lutte biologique est conduite par la FEREDDEC Bretagne et le SRPV en partenariat avec l'INRA de Bordeaux, suite à l'apparition de rémission naturelle de la maladie dans plusieurs pays de l'Union Européenne.

SURVEILLANCE DES FOYERS

En Bretagne, un plan de surveillance est mené depuis deux ans, avec le concours du Conseil Régional.

L'organisation des luttes obligatoires a été confiée en Bretagne à la Fédération REGIONALE de la DEFENSE des ENNEMIS des CULTURES (FEREDDEC), et aux fédérations départementales (FECODEC, FEMODEC, FEFIDEC, FEVILDEC)

Afin d'éviter toute propagation de la maladie, la législation européenne impose de ne transporter que des Châtaigniers indemnes (plants ou bois non écorcés): nécessité d'un passeport phytosanitaire sur le bon de livraison ou la facture.

Le signalement des cas de contamination par le *cryphonectria parasitica* est obligatoire. Il doit être communiqué auprès du DRAF-SRPV Bretagne.

En cas de symptômes douteux ou pour tous conseils, nous vous invitons à prendre contact avec les Fédérations suivantes :

FEREDDEC Bretagne
280, rue de fougères
BP 80 118
35 701 RENNES CEDEX 7
Tél.: 02.23.21.18.18
Fax :02.99.27.56.89

FECODEC pour les Côtes d'Armor
13, rue du Sabot
ZOOPOLE
BP 28
22 440 PLOUFRAGAN
Tél : 02.96.01.37.00
Fax : 02.96.01.37.95

FEFIDEC pour le Finistère
14, rue du Colonel Berthaud
BP 98 310
29 200 BREST
Tél : 02.98.43.04.44
Fax : 02.98.80.75.62

FEVILDEC pour l'Ille et Vilaine
280, rue de Fougères
BP 40 123
35 701 RENNES CEDEX 7
Tél : 02.23.21.18.18
Fax : 02.99.27.56.89

FEMODEC pour le Morbihan
6, avenue Edgar Degas
BP 110
56 003 VANNES CEDEX
Tél : 02.97.63.09.09
Fax : 02.97.63.37.10